

Procédure de consultation

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN)

La Division principale de la Sécurité des Installations Nucléaires (DSN) est l'autorité fédérale de surveillance dans le domaine de l'énergie nucléaire. Le texte législatif soumis aujourd'hui à la consultation prévoit de faire de la DSN une institution fédérale de droit public dénommée «Inspection fédérale de la sécurité nucléaire».

Date limite: 31 mars 2006

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de l'énergie, Worblenstrasse 32, 3003 Berne, téléphone 031 322 56 11, www.energie-schweiz.ch

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.bk.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

10 janvier 2006

Chancellerie fédérale

Procédure de consultation. DETEC. Loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (LIFSN)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	01
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.01.2006
Date	
Data	
Seite	378-378
Page	
Pagina	
Ref. No	10 139 210

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.